

HBS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €
3 Rue Patrick Depailler
63000 CLERMONT-FERRAND

983 166 190 RCS CLERMONT-FERRAND

(ci-après « la Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 AVRIL 2024

L'an 2024,
Le 10 avril,

A15 heures,

Monsieur Florent BATISSE,
Demeurant 7 Avenue de Villars – 63400 CHAMALIERES,

Propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la Société HBS,

Associé unique et seul gérant de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- à la refonte de statuts en son entier ;
- aux pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, compte tenu des dispositions spécifiques à la profession d'expertise-comptable et de commissaire aux comptes en société, devant être intégrées dans les statuts, et afin de se conformer aux textes actuellement en vigueur, l'associé unique décide de procéder à une refonte globale du texte des statuts à compter de ce jour.

L'Associé unique adopte ensuite, article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts modifiés qui régiront la Société à compter de ce jour, dont un exemplaire demeurera déposé au siège social de la Société.

SECONDE DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

-oOo-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé électroniquement par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait par signature électronique à la date indiquée ci-dessous

NOM	SIGNATURE
Monsieur Florent BATISSE	